

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
12 DECEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE  
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,

le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Bertrand ROBERDEL, -- Mme Christine SAVARY.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°181-2019 – TOURISME – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES EPCI DE LA DESTINATION  
BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE INTEGREE DE DEVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle que la Région Bretagne a décidé la création de « 10 Destinations Touristiques » qui correspondent aux aires de fréquentation et de consommation des touristes. Arc Sud Bretagne est ainsi englobée dans la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (GMVA), qui comprend six autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Questembert Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), Belle Ile en Mer, Blavet Bellevue Océan, Lorient Agglomération).

GMVA et AQTA ont été désignées structures facilitatrices de la Destination. Interlocutrices privilégiées de la Région, elles ont pour mission la coordination et l'animation des réflexions à l'échelle de ce territoire.

Les Destinations étant identifiées comme les périmètres de mise en œuvre des stratégies intégrées de développement, d'aménagement et de diversification touristiques, une étude a été lancée en 2017, visant à définir la stratégie de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan.

La stratégie intégrée de développement touristique a été validée en début d'année 2019. Les premières actions validées en Comité de pilotage du 5 avril 2019 ont été :

- Le recrutement d'un chargé de mission itinérance touristique 6 mois.
- Le lancement d'un prix de l'innovation sous forme d'appel à projet « tourisme et itinérance »
- Le recrutement d'un chargé de mission « nautisme » 6 mois.
- La formation des professionnels des activités liées à l'eau (étude des besoins et mise en place de la formation)

GMVA a été désigné maître d'ouvrage pour les 2 premières actions, AQTA pour les deux dernières.

Au sein de la Destination, cinq EPCI ont décidé de cofinancer ces actions 2019, dont la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Une convention effective pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2019 définit ainsi la participation financière de chaque EPCI, pour la mise en œuvre de ces actions.

Le coût des actions 2019 portées par GMVA est de 45 000 €, avec une répartition par les autres EPCI comme suit :

**DESTINATION BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN - ACTIONS PORTEES PAR GM-Va 2019**

FICHE	ACTIONS	COUT	REGION	GMVa
VOLET INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT				
7, 9, 11	Chargé de missions mobilités touristiques	10 000,00 €	8 000,00 €	1 085,00 €
VOLET ETUDES ET ACTIONS DE FONCTIONNEMENT				
3	Création d'un prix de l'innovation des mobilités touristiques pour motiver et mobiliser les acteurs privés	35 000,00 €	10 500,00 €	13 278,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>45 000 €</b>	<b>18 500 €</b>	<b>14 363 €</b>

Le coût de des actions 2019 portées par AQTA est de 28 350 €, avec une répartition par les autres EPCI comme suit :

**DESTINATION BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN - ACTIONS PORTEES PAR AQTA 2019**

FICHE	ACTIONS	COUT	REGION	AQTA
VOLET INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT				
3, 4	Chargé de mission "activités liées à l'eau"	8 350,00 € (2mois ½)	6 680,00 €	4600,00 €
VOLET ETUDES ET ACTIONS DE FONCTIONNEMENT				
9	Etude des besoins en formation spécifiques et faciliter leur accès aux professionnels du nautisme	8 000,00 €	2 400,00 €	1560,00 €
VOLET MONTEE EN COMPETENCE				

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20191217-DELIB\_181\_2019-DE

9	Formations spécifiques pour les professionnels du nautisme	12 000,00 €	9 500,00 €	697,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>28 350 €</b>	<b>18 580 €</b>	<b>2 724 €</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat avec les EPCI de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan telle qu'annexée, fixant la participation financière de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne aux actions 2019, pour un montant de 3 152 €.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 20/12/19

Le Président,

